



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Paris, le **12 AVR. 2019**

Le Directeur général de l'enseignement scolaire du  
ministère de l'éducation nationale

Le Directeur général de l'enseignement et de la  
recherche du ministère de l'agriculture et de  
l'alimentation

à

Mesdames les Rectrices et messieurs les Recteurs  
d'académie

Mesdames les Directrices et messieurs les  
directeurs académiques des services de  
l'Éducation nationale

Mesdames les Directrices et messieurs les  
directeurs régionaux de l'agriculture, de  
l'alimentation et de la forêt

**Objet :** Orientation et affectation vers les formations offertes par les établissements  
de l'enseignement agricole

**L'Enseignement agricole : un dispositif de formation qui contribue  
pleinement au service public d'éducation**

L'enseignement agricole est un système éducatif dynamique et en constante  
évolution. Il est pourtant assez méconnu du grand public, des familles et même  
des prescripteurs de l'orientation.

C'est un système éducatif comprenant plus de 800 établissements présents sur  
l'ensemble du territoire et accueillant environ 160 000 élèves, 35 000 apprentis et  
stagiaires de la formation continue. Il accueille également 16 000 étudiants dans

19 établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et du paysage<sup>1</sup>.

Il dispense des formations générales et technologiques dans le domaine des sciences du vivant et des formations professionnelles couvrant une large palette de métiers. Ainsi les établissements préparent aux diplômes du baccalauréat général<sup>2</sup>, du baccalauréat technologique série sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, du baccalauréat professionnel pour les spécialités des secteurs professionnels de l'agriculture, de la production agricole, de la transformation alimentaire, de la protection de l'environnement, de l'aménagement paysager, du commerce et des services à la personne et aux territoires.

Ces diplômes présentent de très bons taux de succès aux examens ainsi que des taux d'insertion professionnelle élevés. La filière générale scientifique et la filière technologique permettent une poursuite d'étude vers le supérieur court (BTSA ou DUT) et vers le supérieur long notamment les écoles supérieures d'agronomie, du paysage et vétérinaire.

Les établissements de formation de l'enseignement agricole sont à la fois ancrés dans leur territoire et ouverts à l'international (stages à l'étranger et dispositif ERASMUS dynamique).

Enfin, la qualité de vie des élèves doit également être soulignée. L'enseignement agricole se caractérise par la présence quasi-systématique d'internats dans les établissements. 59 % des élèves sont ainsi internes avec une place importante accordée aux activités périscolaires, au climat scolaire et à l'ouverture aux autres. Les équipes pédagogiques animent avec leurs élèves, au travers des marges d'autonomie offertes par les référentiels de formation, des projets tournés vers la promotion de l'engagement citoyen, la santé, l'éducation socio-culturelle. Ces établissements proposent en outre des équipements sportifs et un environnement en pleine nature.

### **Mieux faire connaître les formations de l'enseignement agricole auprès des élèves et de leurs familles**

L'image de l'enseignement agricole apparaît encore aujourd'hui dévalorisée aux yeux du grand public et de nombreuses familles. Il convient donc de diffuser des messages d'information relayant une représentation de l'enseignement agricole juste et complète. Ainsi, les diplômes du ministère de l'agriculture procèdent des mêmes orientations éducatives générales, et s'inscrivent dans le même schéma d'organisation diplômante et de poursuite d'études.

Rectorats et directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) sont invités, si ce n'est pas déjà le cas, à décliner la convention nationale en une convention régionale, avec un accent fort sur les actions de coopération

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations, un document complet, riche de témoignages et d'illustrations concrètes de la diversité des formations dispensées dans l'enseignement agricole, est accessible sur <https://agriculture.gouv.fr/alimagri-laventure-du-vivant>. De plus, un ouvrage appelé « Portrait de l'enseignement agricole 2019 » est accessible sur <https://agriculture.gouv.fr/portrait-de-lenseignement-agricole>. Ce document présente les principales caractéristiques de l'enseignement agricole, les moyens qui lui sont alloués et ses résultats.

<sup>2</sup> Le baccalauréat général de l'enseignement agricole propose trois enseignements de spécialité scientifiques dont celui de Biologie-Ecologie qui lui est spécifique.

propices à la construction d'une orientation choisie à laquelle l'enseignement agricole est pleinement intégré.

En particulier, chaque Rectorat veillera à sensibiliser les psychologues de l'éducation nationale, ainsi que l'ensemble des équipes éducatives et pédagogiques, aux opportunités que représentent les formations de l'enseignement agricole pour les élèves de collège. Des temps d'information des professeurs principaux de collège et de lycée seront spécifiquement organisés autour des filières de formation de l'enseignement agricole. Par ailleurs, les professeurs principaux des établissements de l'enseignement agricole seront systématiquement invités à participer aux réunions de concertation 3<sup>e</sup>-seconde.

A l'instar du partenariat entre le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et de l'ONISEP, les DRAAF travailleront en étroite relation avec les Régions dans le cadre de leurs compétences en matière de service public de l'orientation. Les conventions tripartites avec les Régions intégreront à cet effet des actions visant à mieux faire connaître les métiers et les formations proposées dans le cadre de l'enseignement agricole.

Les personnels des centres d'information et d'orientation (CIO) devront rencontrer régulièrement les équipes des établissements de l'enseignement agricole afin de mieux connaître leur offre de formation.

Une liste des interlocuteurs utiles dans les DRAAF et les services académiques d'information et d'orientation (SAIO) est mise à disposition en annexe de cette circulaire. Les autorités académiques veilleront à se rencontrer régulièrement sur tout sujet nécessitant un travail commun. A titre d'exemple, les offres de formation saisies dans Affelnet-lycée seront communiquées par les services responsables de la procédure d'affectation en fin de 3<sup>e</sup> aux autorités académiques des DRAAF pour validation.

De même, les autorités académiques de l'éducation nationale veilleront à partager les circulaires académiques d'orientation et d'affectation avec les DRAAF qui y seront associées.

### **Inciter et accompagner les choix d'orientation vers les formations de l'enseignement agricole**

L'orientation vers les différentes voies générale, technologique et professionnelle proposées par l'enseignement agricole sera présentée et valorisée auprès des élèves au même niveau que les parcours proposés par l'Éducation nationale.

Plus particulièrement, un élève qui souhaite suivre l'enseignement optionnel d'« Ecologie-agronomie-territoires-développement durable » en classe de seconde générale et technologique ou l'enseignement de spécialité de « Biologie-écologie » en classe de première générale pourra formuler des vœux d'affectation dans l'établissement de l'enseignement agricole de son choix selon les mêmes modalités que pour les formations relevant de l'Éducation nationale. Il en sera de même pour les élèves qui souhaitent suivre une formation de CAP ou baccalauréat professionnel agricole. Le rang de leurs vœux sera respecté dans la procédure d'affectation.

Les services responsables de la procédure d'affectation en fin de 3<sup>e</sup> veilleront à ce que les secondes générales et technologiques, les secondes professionnelles et les premières années de CAP proposées dans les établissements de l'enseignement agricole soient identifiées dans le traitement Affelnet-lycée sous des appellations adéquates et conformes aux orientations données par les autorités académiques des DRAAF.

Les appellations stigmatisantes du type « 2<sup>de</sup> agricole » ou « 4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> agricoles » seront proscrites. De même les secondes professionnelles agricoles, déjà structurées en familles de métiers, devront être proposées sous leur appellation officielle et correctement rattachées aux nomenclatures nationales. A cette fin, un document technique sera adressé aux chefs des services académiques d'information et d'orientation qu'il conviendra de respecter rigoureusement pour les paramétrages des offres de formation dans Affelnet-lycée.

La circulaire académique d'orientation et d'affectation, ainsi que le calendrier des opérations intégreront les modalités d'admission dans les établissements d'enseignement agricole. Les services responsables du traitement Affelnet-lycée veilleront, en lien avec les directions des systèmes d'information, à intégrer les élèves scolarisés dans les établissements de l'enseignement agricole dans les bases élèves des établissements en fonction du calendrier de leur intégration.

La diffusion des résultats de l'affectation à la fin du mois de juin sera réalisée de manière simultanée pour tous les élèves et leurs établissements d'origine et d'accueil, qu'ils relèvent de l'Education nationale ou de l'enseignement agricole. A cette fin, les services responsables du traitement Affelnet-lycée veilleront à activer l'envoi des résultats qui alimenteront les données du service en ligne d'inscription des établissements de l'enseignement agricole.

En outre, il convient de bien noter que l'offre de formation de l'enseignement agricole s'appuie à la fois sur les établissements publics et privés sous contrat. Les services responsables de la procédure d'affectation en fin de 3<sup>e</sup> veilleront à faciliter l'intégration des offres de formation des établissements privés dans le traitement Affelnet-lycée par la signature de conventions avec les responsables des réseaux d'affiliation de ces établissements.

Le Directeur général de l'enseignement  
scolaire



Jean-Marc HUART

Le Directeur général de l'enseignement  
et de la recherche



Philippe VINÇON

**LISTE DES CHEFS DE SERVICE ACADÉMIQUE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CSAIO)**

<b>REGION</b>	<b>ACADEMIE</b>	<b>NOM</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>☎</b>	<b>Courriel secrétariat</b>
<b>Auvergne – Rhône - Alpes</b>	<b>CLERMONT- FERRAND</b>	M. Rémi NOIZIER	3, avenue Vercingétorix 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 01	04 73 99 35 81	<a href="mailto:ce.saio@ac-clermont.fr">ce.saio@ac-clermont.fr</a>
	<b>GRENOBLE</b>	Mme Ellen THOMPSON	11, av. Général Champon BP 1411 38023 GRENOBLE Cedex 1	04 76 74 73 45 04 76 74 73 43 LD	<a href="mailto:ce.saio@ac-grenoble.fr">ce.saio@ac-grenoble.fr</a>
<b>Bourgogne – Franche Comté</b>	<b>LYON</b>	M. Yves FLAMMIER	92, rue de Marseille BP 7227 69007 LYON Cedex 07	04 72 80 63 72	<a href="mailto:saio@ac-lyon.fr">saio@ac-lyon.fr</a>
	<b>BESANÇON</b>	M. Maurice DVORSAK	10, rue de la Convention 25030 BESANÇON Cedex	03 81 65 74 94	<a href="mailto:ce.saio@ac-besancon.fr">ce.saio@ac-besancon.fr</a>
	<b>DIJON</b>	M. Didier PERRAULT	2, rue du Gal Delaborde 21000 DIJON	03 45.62.75.71	<a href="mailto:ce.saio@ac-dijon.fr">ce.saio@ac-dijon.fr</a>
<b>Bretagne</b>	<b>RENNES</b>	M. Christophe RICHARD	96, rue d'Antrain CS 10503 35044 RENNES Cedex	02 99 25 11 45	<a href="mailto:ce.saio@ac-rennes.fr">ce.saio@ac-rennes.fr</a>
<b>Centre Val de Loire</b>	<b>ORLEANS- TOURS</b>	M. Bruno ETIENNE	21, rue Saint Etienne 45043 ORLÉANS Cedex 1	02 38 79.42.41	<a href="mailto:ce.saio@ac-orleans-tours.fr">ce.saio@ac-orleans-tours.fr</a>

REGION	ACADEMIE	NOM	ADRESSE	☎	Courriel secrétariat
Grand Est	NANCY-METZ	Mme Laurence NAERT	2, rue Philippe Guedres 54000 NANCY	03 83 86 21 13 ou 20.70	<a href="mailto:ce.saiio@ac-nancy-metz.fr">ce.saiio@ac-nancy-metz.fr</a>
	REIMS	Mme Sandrine PUPPINI	1, rue Navier 51082 REIMS Cedex	03 26 05.99.20	<a href="mailto:ce.saiio@ac-reims.fr">ce.saiio@ac-reims.fr</a>
	STRASBOURG	M. Stéphane KLEIN	5, Quai Zorn 67082 STRASBOURG Cedex	LD 03 88 24 74 23 Secrétariat..... 24	<a href="mailto:ce.saiio@ac-strasbourg.fr">ce.saiio@ac-strasbourg.fr</a>
Hauts de France	AMIENS	Mme Lydie BOCHET	20, Bd Alsace-Lorraine 80063 AMIENS Cedex 9	03 22 82 39 20	<a href="mailto:ce.saiio@ac-amiens.fr">ce.saiio@ac-amiens.fr</a>
	LILLE	Mme Dominique LEVEQUE	20, rue Saint Jacques BP 709 – 59033 LILLE Cedex	03 20 15 66 05	<a href="mailto:ce.saiio@ac-lille.fr">ce.saiio@ac-lille.fr</a>
	CRETEIL	Mme Patricia BLOCH-MONTAGNER	4, rue Georges Enesco 94010 CRÉTEIL Cedex	01.57.02.68.10	<a href="mailto:ce.saiio@ac-creteil.fr">ce.saiio@ac-creteil.fr</a>
Ile de France	PARIS	M. Laurent HUGOT	Direction de l'académie de Paris 12, bd d'Indochine 75019 PARIS	01 44 62 46 57	<a href="mailto:ce.saiio@ac-paris.fr">ce.saiio@ac-paris.fr</a>
	VERSAILLES	Mme Rafaële LARTIGOU	7, rue Pierre Lescot – Bât. E 78017 VERSAILLES Cedex	01 30 83 44 91	<a href="mailto:ce.saiio@ac-versailles.fr">ce.saiio@ac-versailles.fr</a>
	CAEN	M. Martial SALVI	168, rue Caponière – BP 46184 14061 CAEN Cedex	02 31 30 15.20	<a href="mailto:saiio@ac-caen.fr">saiio@ac-caen.fr</a>
Normandie	ROUEN	Mme Anne de-ROZARIO	25, rue de Fontenelle 76037 ROUEN Cedex	02 32.08.92.21	<a href="mailto:saiio@ac-rouen.fr">saiio@ac-rouen.fr</a>

REGION	ACADEMIE	NOM	ADRESSE	☎	Courriel secrétariat
Nouvelle Aquitaine	BORDEAUX	M. Eric MORTELETTE	5, rue Joseph Carayon Latour CS 81499 33060 BORDEAUX CEDEX	05.40.54.71.55	<a href="mailto:ce.saio@ac-bordeaux.fr">ce.saio@ac-bordeaux.fr</a>
	LIMOGES	M. Jean-Jacques HENAUULT	13, rue François Chénieux 87031 LIMOGES Cedex	05 55 11 43.40 05 55 11 43 39	<a href="mailto:ce.saio@ac-limoges.fr">ce.saio@ac-limoges.fr</a>
	POITIERS	Mme Dominique VIEUX	22, rue Guillaume VII – le Troubadour – CS 40625 86022 POITIERS Cedex	05 16 52 63 87 05 16 52 63 89 L.D.	<a href="mailto:saio@ac-poitiers.fr">saio@ac-poitiers.fr</a>
Occitanie	MONTPELLIER	M. Olivier BRUNEL	31, rue de l'Université 34064 MONTPELLIER Cedex 2	04 67 91 48 70	<a href="mailto:reessaio@ac-montpellier.fr">reessaio@ac-montpellier.fr</a>
	TOULOUSE	M. Nicolas MADIOT	75, rue Saint Jacques CS 87 703 31077 TOULOUSE CEDEX 04	05 36.25.81.73	<a href="mailto:saio@ac-toulouse.fr">saio@ac-toulouse.fr</a> <a href="mailto:saio-sp@ac-toulouse.fr">saio-sp@ac-toulouse.fr</a>
	NANTES	M. Patrice HERZECKE	32, rue du Fresche Blanc BP 72616 44326 NANTES Cedex 3	02 40 14.64.92	<a href="mailto:ce.saio@ac-nantes.fr">ce.saio@ac-nantes.fr</a>
Provence – Alpes – Côte d'Azur	AIX-MARSEILLE	M. Olivier CASSAR	Place Lucien Paye 13621 AIX EN PROVENCE Cedex 1	04 42 91 70 15	<a href="mailto:ce.saio@ac-aix-marseille.fr">ce.saio@ac-aix-marseille.fr</a>
	NICE	Mme Nathalie FETNAN	53, avenue Cap-de-Croix 06181 NICE Cedex 2	04 93 53 70 92 04.93.53.70.58	<a href="mailto:ce.saio@ac-nice.fr">ce.saio@ac-nice.fr</a>

REGION	ACADEMIE	NOM	ADRESSE	☎	Courriel secrétariat
	<b>GUADELOUPE</b>	Mme Dominique LEVECQUE	Angle des rues Wachter et Eboué – BP 480 97183 LES ABYMES Cedex	05.90.47.81.04 05.90.47.81.34 05.90.47.82.10 LD	<a href="mailto:ce.saio@ac-guadeloupe.fr">ce.saio@ac-guadeloupe.fr</a>
	<b>GUYANE</b>	Mme Myriam HO-A-KWIE- MANGAL	Route de Baduel BP 6011 – Site Troubiran 97306 CAYENNE	L.D. 05 94 27 20 09 05.94.27.20.62	<a href="mailto:csaio@ac-guyane.fr">csaio@ac-guyane.fr</a>
	<b>MARTINIQUE</b>	M. Jean-Luc MURE	Morne Tartenson – BP 638 97262 Fort de France Cedex	05 96 59 99 45 LD :05 96 59 99 02	<a href="mailto:ce.saio@ac-martinique.fr">ce.saio@ac-martinique.fr</a>
	<b>REUNION</b>	M. Mario LEFEBVRE (CSAIO / DR Onisep)	5, rue du Maréchal Leclerc 97400 SAINT DENIS	02 62 48 27 82 02 62 47 28 83	<a href="mailto:saio.secretariat@ac-reunion.fr">saio.secretariat@ac-reunion.fr</a>
	<b>MAYOTTE</b>	M. Dominique BERLEUX IEN-IO	BP 76 97600 MAMMOUDZOU	02.69.61.89.73	<a href="mailto:saio@ac-mayotte.fr">saio@ac-mayotte.fr</a>

**LISTE DES INTERLOCUTEURS ORIENTATION/AFFELNET**  
 Directions de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF/DAAF)  
 Services de la formation et du développement (SRFD/SFD)

<b>Région/Département</b>	<b>Prénom-NOM</b>	<b>Coordonnées</b>	
Auvergne – Rhône-Alpes	Sonia ROUGIER	<a href="mailto:sonia.rougier@agriculture.gouv.fr">sonia.rougier@agriculture.gouv.fr</a>	04 73 42 14 14
	Patrick LARRANDART	<a href="mailto:patrick.larrandart@agriculture.gouv.fr">patrick.larrandart@agriculture.gouv.fr</a>	
Bourgogne – Franche-Comté	Josiane DUVERNOY	<a href="mailto:josiane.duvernoy@agriculture.gouv.fr">josiane.duvernoy@agriculture.gouv.fr</a>	03 80 39 30 00
Bretagne	Christine DIMEGLIO	<a href="mailto:christine.di-meglio@agriculture.gouv.fr">christine.di-meglio@agriculture.gouv.fr</a>	02 99 28 21 00
Centre – Val de Loire	Odile WILLEMETZ	<a href="mailto:odile.willemetz@agriculture.gouv.fr">odile.willemetz@agriculture.gouv.fr</a>	02 38 77 40 00
Corse	Adrienne STASSE	<a href="mailto:adrienne.stasse@agriculture.gouv.fr">adrienne.stasse@agriculture.gouv.fr</a>	04 95 51 86 00
Grand Est	Philippe CONCEICAO	<a href="mailto:philippe.conceicao@agriculture.gouv.fr">philippe.conceicao@agriculture.gouv.fr</a>	03 26 66 20 20
Hauts de France, Académie de Lille	Frédéric WOZNY	<a href="mailto:frederic.wozny@agriculture.gouv.fr">frederic.wozny@agriculture.gouv.fr</a>	03 22 33 55 55
Hauts de France, Académie d'Amiens	Sébastien ROBIT	<a href="mailto:sebastien.robit@agriculture.gouv.fr">sebastien.robit@agriculture.gouv.fr</a>	
Île de France	Anne-Caroline VINET	<a href="mailto:anne-caroline.vinet@agriculture.gouv.fr">anne-caroline.vinet@agriculture.gouv.fr</a>	01 41 24 17 00
Normandie, Académie de Rouen	Delphine GIBET	<a href="mailto:delphine.gibet@educagri.fr">delphine.gibet@educagri.fr</a>	02 31 24 98 60
Normandie, Académie de Caen	Sébastien WEIL	<a href="mailto:sebastien.weil@educagri.fr">sebastien.weil@educagri.fr</a>	
Nouvelle Aquitaine	Sophie ROBION	<a href="mailto:sophie.robion@agriculture.gouv.fr">sophie.robion@agriculture.gouv.fr</a>	05 49 03 11 00
Occitanie, Académie de Toulouse	Johanne SZPRENKEL	<a href="mailto:johanne.szprenkkel@educagri.fr">johanne.szprenkkel@educagri.fr</a>	05 61 10 61 10
	Céline MONIER Christelle AVIAT	<a href="mailto:celine.monier@educagri.fr">celine.monier@educagri.fr</a> <a href="mailto:christelle.aviat@educagri.fr">christelle.aviat@educagri.fr</a>	
Occitanie, Académie de Montpellier	Françoise MAROT Aurélie QUELLIEN	<a href="mailto:francoise.marot@agriculture.gouv.fr">francoise.marot@agriculture.gouv.fr</a> <a href="mailto:aurelie.quellien@agriculture.gouv.fr">aurelie.quellien@agriculture.gouv.fr</a>	02 72 74 70 00
Pays de la Loire	Françoise PORRO	<a href="mailto:francoise.porro@agriculture.gouv.fr">francoise.porro@agriculture.gouv.fr</a>	04 13 59 36 02
Provence-Alpes – Côte d'Azur	Yvonne BELLA	<a href="mailto:yvonne.bella@agriculture.gouv.fr">yvonne.bella@agriculture.gouv.fr</a>	05 90 99 09 09
Guadeloupe	Elise CADET	<a href="mailto:elise.cadet@agriculture.gouv.fr">elise.cadet@agriculture.gouv.fr</a>	05 94 29 63 74
Guyane	Philippe THOMAS	<a href="mailto:philippe.thomas01@agriculture.gouv.fr">philippe.thomas01@agriculture.gouv.fr</a>	02 62 30 89 89
La Réunion	Isabelle LÉGER	<a href="mailto:isabelle.leger@agriculture.gouv.fr">isabelle.leger@agriculture.gouv.fr</a>	05 96 71 20 30
Mayotte	Ali Mohamed BEN ALI	<a href="mailto:ali-mohamed.ben-ali@agriculture.gouv.fr">ali-mohamed.ben-ali@agriculture.gouv.fr</a>	02 69 63 81 35